

Les orateurs de l'opposition, doivent procéder de la même façon, mais en parlant contre.

b) Sur l'approbation ou la désapprobation de la conduite du Gouvernement, considérée soit dans son ensemble, soit dans une question particulière.

3. Les **discours de réunions libres** sont ceux que les hommes politiques prononcent — en dehors des enceintes parlementaires — devant les groupes d'électeurs de leur parti, en vue de faire triompher et d'appliquer leurs idées.

Dans ces réunions, l'éloquence a pour objet :

a) *L'organisation des forces du parti*, de l'association, du club ; l'élaboration ou la modification du programme et des statuts ; la nomination du bureau, des chefs qui dirigent l'opinion . . .

b) *La désignation des candidats* pour les diverses élections législative, locale, provinciale, communale . . .

c) *La propagande* par le moyen de manifestations publiques, dans le dessein de recruter de nouveaux adhérents, de faire élire les candidats désignés, d'influencer l'opinion . . .

Au fond, tous ces discours tendent à développer et à défendre le parti, en justifiant ses principes et ses actes, le langage et le caractère des chefs, et en critiquant les principes et les actes des adversaires.

Ces manifestations prennent, on le sait, les formes les plus diverses : — congrès, meetings, inauguration d'un monument, d'un local, remise d'une décoration, d'un portrait.

III. — Qualités des discours politiques.

1. Tout discours parlementaire ou politique doit réunir les qualités suivantes :

a) La **loyauté**. L'on devrait éviter, avec le plus grand soin, de faire dévier le débat, d'altérer les paroles ou les actes de ses adversaires, de faire appel aux mauvaises passions, aux insultes grossières.

b) La **courtoisie** ; car, même entre adversaires, on se doit les témoignages du respect, de l'urbanité, de la politesse.

c) L'**habilité** à mettre en œuvre toutes les ressources légitimes, à déjouer les ruses des antagonistes, à profiter de leurs fautes.

d) La **gravité** dans le *fond* : car il faut avant tout des faits, des données exactes, des principes logiques, des arguments de conviction : rien n'est insupportable comme le verbiage, l'amplification, la comédie, la fausse éloquence de club — dans la *forme* par une conviction élégante de la phrase, par l'accent convaincu, par la grâce et l'attrait du délit.

2. Il est clair que, comme les débats sont publics, les orateurs doivent calculer l'effet de leur langage.

a) Sur leurs collègues, dont ils doivent influencer le vote et l'intervention politique.